#### Envoyé en préfecture le 08/03/2022

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE**

14 Route de Chinon 37220 PANZOULT

#### Recu en préfecture le 08/03/2022

ID: 037-200072668-20220228-DC\_2022\_02\_03-DE

Affiché le

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 28 février, les membres du Conseil communautaire. légalement convoqués le 22 février, se sont réunis à la salle LE CUBE à Panzoult sous la présidence de Monsieur Christian PIMBERT.

### **Etaient présents:**

M. MOREAU Serge, Mme LECLERC Claudine, M. DEVYVER Patrick, Mme ROCHER Aurélie, M. DUBOIS Philippe, M. PIMBERT Christian, Mme BROTIER Marie-Rose, M. DERNONCOUR Mark, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. TALLAND Maurice, Mme BECEL Ghislaine, M. THIVEL Bernard, Mme WILMANN-THIVAULT Brigitte, Mme VIGNEAU Nathalie, M. DE LAFORCADE François, Mme PARENT Annabelle, Mme SAULNIER Pascale, M. BRUNET Thierry, M. FOUQUET Claudy, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, M. CHAMPION-BODIN Théo, Mme BREANT Liliane, M. DESBOURDES Francis, M. POUJAUD Daniel, Mme MORIN Françoise, Mme RIDOUARD Marylène, M. DUBOIS Alain, M. LIBEREAU Franck, M. MARTEGOUTTE Etienne, Mme BACLE Véronique, M. AUBERT Michel, M. BONNIN Jean-Luc, Mme BOULLIER Florence, M. CHAMPIGNY Michel, Mme VACHEDOR Claire, M. BOST Yvon-Marie, M. ALADAVID M. d'EU Samuel, Mme RICHARD Annaïck, M. BENOIST Patrick, M. CORNILLAULT Jacky, Mme ARNAULT Nadège, M. ALIZON Christophe, M. BIGOT Eric

#### **Etaient absents:**

Mme GAUCHER Claudine, M. BLANCHARD Pascal, M. REDUREAU Jean-Claude, M. SALLÉ Nicolas remplacé par Mme BROTIER Marie-Rose, M. LE FUR Claude remplacé par Mme BECEL Ghislaine, Mme PENAUD Sandra, Mme SENNEGON Natalie, M. DURAND Olivier, M. NAUDEAU Philippe, M. RAINEAU Laurent remplacé par M. BONNIN Jean-Luc, Mme DECOURT Natacha, M. QUERNEAU Naouël, Mme BOISQUILLON Christine, M. URSELY Frédéric, M. MERLOT Fabrice remplacé par M. BENOIST Patrick

#### Pouvoirs:

Mme JUSZCZAK Martine à Mme ROCHER Aurélie, M. LIARD François à Mme BOULLIER

M. CHAMPION-BODIN Théo a été désigné secrétaire de séance

M. PIMBERT expose que le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Président et le vice-Président en charge des Finances exposent les résultats de l'exercice 2021 ainsi que les ratios financiers qui permettent de débattre des orientations 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le vice-Président en charge des Finances expose la situation de la Communauté de Communes, encore marquée par la crise sanitaire. Le résultat excédentaire en section de fonctionnement est certes satisfaisant (+1 056 013.74 €, hors report,) permettant d'atteindre un excédent de fonctionnement cumulé de 5 025 716.59 €.

Cependant ce résultat excédentaire résulte très majoritairement de faits conjoncturels dus à la crise sanitaire (fermeture d'équipements, ralentissement des activités, non réalisation de travaux d'entretien, non remplacement d'agents car baisse d'activités, télétravail, etc). Parallèlement à cette forte baisse de consommation de crédits, toutes les recettes inscrites au BP 2021, en fonctionnement, ont été atteintes.

# Date de convocation:

22 février 2022

### Nombre de délégués :

En exercice: 58 Présents: 45 Pouvoirs: 2 Votants: 47

N°: DC\_2022\_02\_03

**OBJET: Débat d'Orientations Budgétaires 2022** 

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le



ID: 037-200072668-20220228-DC\_2022\_02\_03-DE

Il faut donc poursuivre les efforts engagés précédemment de façon durable.

Les élus communautaires proposent de poursuivre les objectifs suivants, sur proposition des membres de la commission « Finances » :

- Confirmer le maintien des mesures ayant eu des effets structurels en 2019 + 2020 : Maintien de la prise en charge de 50% des coûts des ADS par la CCTVV, maintien des indemnités des élus aux mêmes niveaux que 2019, maintien de l'enveloppe de subventions aux associations non conventionnées,
- Prendre en compte la poursuite de la crise sanitaire,
- Augmenter les taux d'imposition en 2022 de 1% de la TFB, TFNB et CFE au vu de l'augmentation du coût des énergies et de l'inflation (accord majoritaire des élus)
- Poursuivre les travaux de maintenance sur les bâtiments communautaires afin de préserver la qualité du parc immobilier communautaire,
- ➤ En investissement, poursuivre la réalisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, sans emprunts nouveaux en 2022 mais en consommant une partie des excédents reportés,
- Par contre pour le projet de bâtiment blanc à la ZA des Saulniers II, les élus souhaitent réaliser un emprunt au vu des taux encore bas.

Outre la poursuite de la PPI, les nouveaux investissements 2022 sont les suivants :

- Aménagement du siège communautaire, suite au départ de la trésorerie
- Construction du gymnase communautaire du Richelais,
- Aménagement de cales à bateaux sur la Vienne (1ère tranche)
- Acquisition foncière de parcelles pour l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Bouchardais
- Réflexion sur un futur ALSH à Nouâtre, en cofinancement avec la commune de Nouâtre.
- Lancement d'une étude slow tourisme.

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe, Vu le débat en conseil communautaire,

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du débat d'Orientations Budgétaires 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Président, Christian PIMBERT

